



Comité de Quartier Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 13 février 2024

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Stéphane LARTIGUE : Élu référent

Françoise STIOPHANE : Éluée référente

Maïté POTIN : Correspondante du quartier

Julie DE SOUSA : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers (absente-excusee)

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr

s-lartigue@oloron-ste-marie.fr

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 42 personnes (4 personnes excusées)

Maïté POTIN ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- 1) Sécurité routière – aménagements du Chemin de Légugnon
- 2) Point sur l'aire de jeux d'enfants
- 3) Présentation du projet participatif
- 4) Association « Les amis de Légugnon »
- 5) Questions diverses

En introduction, Maïté POTIN rappelle que le local attribué au comité de quartier a été affecté à Radio Oloron en attendant leur aménagement à la Friche, en 2025.

Projet de rénovation de la chapelle et du pigeonnier avant 2026 : l'architecte des Bâtiments de France s'est déplacée pour visiter les lieux et doit faire parvenir un rapport des travaux à effectuer pour sauvegarder les structures.

Le quartier de Légugnon a besoin d'une attention particulière. En effet, il reçoit les eaux usées de toute la commune avec la station d'épuration. De plus, il héberge deux déchetteries et un dépôt de gravats. La mise en valeur de son patrimoine bâti serait très appréciée.

Maïté POTIN informe le comité qu'à la veille de Noël, une partie de la route après la déchetterie verte s'est effondrée, ce qui justifie sa fermeture temporaire.

La DDTM a été sollicitée sans succès et les services techniques de la Ville sont en attente de réponse du syndicat mixte des gaves.

En attendant, le trafic routier passe par la centrale électrique pour accéder au gave et la portion de route entre la centrale et la ferme Laclau est très dégradée.

Sa remise en état avait déjà été demandée lors du précédent comité de quartier et la réponse qui a été faite ne satisfait pas les riverains.

À minima, il est demandé de mettre du concassé en attendant de goudronner.

Les deux fermiers ont nettement diminué leur activité respective ; ils sont en position de retraités.

Le passage des tracteurs est moindre. Il serait intéressant de prévoir, sur un moyen terme, la rénovation intégrale de la route entre ces deux fermes.

Réponse : Même si la réponse ne paraît pas recevable, c'est un état de fait. Les travaux de remise en forme avec du concassé ont été faits et une nouvelle intervention sera réalisée. Les Services Techniques proposeront au budget la réfection de cette partie de voie.

Après cette introduction, Maïté POTIN invite les nouveaux participants à inscrire leurs coordonnées sur la feuille de présence et donne la parole à Hervé PERRAUD pour la présentation des aménagements envisagés pour finir de sécuriser le Chemin de Légugnon.

1) Sécurité routière – aménagements du Chemin de Légugnon

Changements de la signalisation :

a) Modification de la priorité à l'intersection du Chemin de Légugnon et de la rue Jacques Brel : la rue Jacques Brel devient prioritaire. Deux panneaux STOP sont à mettre en place Chemin de Légugnon dans les deux sens de circulation : le premier dans le sens Fleming-Paralé avant l'intersection avec la rue Jacques Brel et le second dans l'autre sens, à l'intersection avec la rue de Cambeilhou, qui elle-même conserve son STOP.

Réponse : Les modifications ont été effectuées.

b) À cette nouvelle intersection, les cinq balises flottantes sont à enlever, ainsi que le petit terre-plein central sur la rue Jacques Brel.

Réponse : Les modifications ont été effectuées.

c) Entre le 19 et le 21 Chemin de Légugnon : mise en place d'un rétrécissement par des balises flottantes comme celui réalisé avant le dépôt du Leclerc. La priorité est donnée aux véhicules venant du Chemin de Paralé et non prioritaire à ceux arrivant dans le sens Fleming – Paralé. Les balises flottantes existantes sont à enlever.

Réponse : Les modifications ont été effectuées.

d) Avant le rétrécissement au 3 Chemin de Légugnon, dans le sens non prioritaire, la place de parking pour PMR doit être reculée d'une place afin de permettre aux automobilistes de pouvoir se garer pour laisser circuler les véhicules venant en sens inverse et prioritaires (rue étroite).

Réponse : Vu – en cours.

e) Au 13 Chemin de Légugnon, une place de parking doit être supprimée afin de faciliter la circulation des véhicules venant de la rue Jacques Brel pour tourner à gauche, vers le rond-point du Leclerc.

Réponse : Vu – en cours.

Sécurité des piétons et des automobilistes :

f) De l'impasse Claude Debussy au Chemin de Paralé, une bande pour piétons devrait être créée afin de sécuriser leurs déplacements.

Réponse : Les travaux seront faits sur la partie la plus large de l'Avenue de Légugnon.

g) Création de cinq passages pour piétons : impasse Claude Debussy, rue du Cambeilhau, rue Jacques Brel, rue du Mail Arrouy et rue des Trois Mousquetaires.

Réponse : Les Services Techniques donnent un avis favorable à la demande de traçage et sont à disposition du comité de quartier pour le choix des emplacements.

Ces nouveaux dispositifs sécuritaires sont adoptés (7 voix contre).

2) Point sur l'aire de jeux d'enfants

Julie DE SOUSA fait un point sur l'aire de jeux d'enfants ouverte depuis les vacances de Noël. Quand le temps le permet, les enfants l'utilisent. Les usagers se plaignent de l'absence de balançoire. Serait-il possible d'en installer une pour compléter les jeux et d'être associés, au préalable, au choix ?

Réponse : Le projet réalisé était un projet monté par des riverains. Les Services Techniques ont répondu à la demande précise. Ils vont étudier la faisabilité financière d'une balançoire et le proposer au budget 2024.

Julie DE SOUSA a également constaté que le grand portail est souvent ouvert. Or la condition pour implanter les jeux à cet endroit était qu'il reste fermé pour la sécurité des enfants. Elle rappelle par ailleurs qu'il est interdit de fumer sur l'aire de jeux. La pose d'un panneau d'interdiction de fumer est demandée.

Réponse : La solution incombe aux usagers qui utilisent l'espace. Les Services Techniques peuvent mettre en plus du panneau « interdiction de fumer » un panneau pour rappeler de fermer le portail.

3) Présentation du projet participatif

Avant de donner la parole à Hervé PERRAUD pour la présentation de son projet, Julie DE SOUSA informe le comité que le vote des oloronais désignant le projet éligible au budget participatif se déroulera du 4 au 24 mars.

Hervé PERRAUD présente la maquette du projet déposé et retenu pour la création d'itinéraires pittoresques balisés sur le quartier de Légugnon.

Si le projet est validé par la commission, un travail d'information devra être fait pour collecter le maximum de voix.

Hervé PERRAUD et Dominique PERICOU sont prêts pour l'enregistrement de la vidéo.

Cette première présentation a déjà fait rêver le comité.

4) Association « Les amis de Légugnon »

Jean-Pierre LATRUBESSE revient sur l'association « Les amis de Légugnon ».

Il précise que lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2023, l'objet de l'association a été élargi aux activités suivantes :

- revalorisation du patrimoine bâti et paysager du quartier,
- réhabilitation de l'ancienne chapelle et du pigeonnier,
- recherches archéologiques des vestiges gallo-romains,
- organisation de manifestations culturelles, ludiques et festives.

Pour chaque secteur, un responsable et des membres ont été désignés.

Le site est accessible à l'adresse suivante : <https://lesamisdelegugnon.fr/>

5) Questions / Réponses

Point 52 : Prêt d'une salle de classe – ancienne école

Julie DE SOUSA informe le comité que les cours informatiques et les permanences envisagés l'an passé ne pourront pas avoir lieu du fait du transfert du local à Radio Oloron.

Une réflexion est menée par le groupe des quinze pour pouvoir lancer ses activités. En attendant, vous pouvez nous contacter en déposant vos demandes dans la boîte aux lettres du comité de quartier.

Monsieur LARUBESSE demande si la salle de classe ne pourrait pas être prêtée sur certains créneaux.

Point 53 : Éclairage public

a) Les riverains de la Route de Bayonne (portion située entre le garage Pestana et l'entrée de ville) demandent à ce que l'éclairage public soit maintenu au-delà de 23h au vu de la dangerosité de cette portion.

Réponse : Après une réunion avec la Gendarmerie Nationale et le Centre d'Incendie et de Secours le 6 janvier 2023, le projet d'extinction partielle a été validé, expliquant certains axes éteints et d'autres non.

b) L'ampoule du point lumineux situé au 35 rue Jacques Brel est grillée.

Réponse : Les Services Techniques sont intervenus.

Point 54 : Voirie

Les habitants de la rue Jacques Brel se plaignent de l'état des trottoirs. Des chutes de personnes sont à déplorer. L'affaissement des bordures de trottoirs obture les avaloirs par endroit.

Réponse : Ces travaux ne sont pas prévus dans le budget. Un contrôle des trottoirs va être fait pour éviter les accidents.

Point 55 : Divers

a) Deux empoisonnements de chiens sont à déplorer rue Jacques Brel. Restez vigilants et parlez-en autour de vous.

b) Le Directeur de l'association O'Quatre Vents a manifesté auprès de Maïté POTIN le besoin d'un rafraichissement du bâtiment. Il fera une demande auprès de la mairie.

Réponse : Il n'est pas prévu de budget pour cet établissement. Il conviendra d'attendre les demandes officielles de la part de l'association locataire et/ou des élus.

Retour sur les réponses du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2023 :

Point 38 : Sécurité des piétons et des automobilistes

a) *De la fin de l'Avenue du 14 juillet jusqu'à la rue Bernard Manciet, dans les deux sens et afin de sécuriser les déplacements, une bande piétonne et une bande cyclable devraient être réalisées.*

Réponse : La largeur de la chaussée ne permet pas la création de ces lignes. Cependant, des logos « voie partagée » peuvent être insérés au milieu de la route.

Le comité juge cette réponse insatisfaisante car la chaussée est très large, du moins dans certains passages et c'est le cas au début de la rue, après l'école. Une voie piétonne était d'ailleurs prévue.

Réponse : Les Services Techniques donnent un avis favorable pour le début de rue entre l'école et le chemin du Château Abbatial.

g) *Rue Bernard Manciet : demande de mise en place d'un éclairage à détecteur de mouvements.*

Réponse : Cette voie est privée.

Le comité indique que cette voie n'est pas privée : le service de collecte des ordures ménagères passe dans cette rue et le remplacement d'ampoules grillées est réalisé par la commune.

Réponse : La rue est en effet bien communale (erreur des services techniques sur la rue lors de la réponse). L'ensemble de l'éclairage public de la ville doit faire l'objet d'une mise en place de dispositifs de détection. Le coût élevé de ces dispositifs ne permet pas de traiter tous les points lumineux rapidement. Cette rue sera programmée dès que possible.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le vendredi 28 juin à 20h30 à l'ancienne école de Légugnon, sous la forme d'une auberge espagnole.

La séance est levée à 22h00 et est suivie par le partage de galettes et de crêpes.